

PARTICIPATION CITOYENNE

Fort de son expérience territoriale sur l'efficacité d'un maillage et d'un travail en réseau, le CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) propose à chaque commune de la Communauté de Communes de Sablé-sur-Sarthe de mettre en place le dispositif de participation citoyenne.

La participation citoyenne s'inscrit dans :

- Une démarche de prévention de la délinquance.
- Une complémentarité de l'action de la gendarmerie nationale.
- La mise en œuvre de la police de sécurité au quotidien.
- Une approche partenariale des relations entre la population et les forces de sécurité de l'État.

L'association des habitants à la protection de leur environnement

Encadrée par le maire de la commune dont il est l'initiateur, et les forces de sécurité de l'État, les objectifs sont de créer un réseau de solidarité de voisinage structuré autour de citoyens référents et d'alerter la gendarmerie nationale de tout évènement suspect de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.

Afin de présenter le dispositif à la population, une réunion publique sera organisée au printemps par le Maire et le responsable territorial de la gendarmerie nationale afin d'expliquer la nature des informations susceptibles d'intéresser les forces de sécurité de l'État et de fixer le rôle de chacun dans le dispositif.

Pour la réussite de ce projet, des citoyens référents seront choisis par le Maire, en collaboration avec le responsable territorial de la gendarmerie nationale. Ils seront sollicités sur la base du volontariat, de la disponibilité et de l'honorabilité.

Comme dans le cadre de l'opération « voisins vigilants », une signalétique informant du dispositif sera placée aux entrées de la commune.

Cette démarche n'exclut pas l'utilisation de l'appel d'urgence au « 17 » en cas de situation anormale.

Bien sûr, ce dispositif ne se substitue pas à l'action de la gendarmerie nationale. Les citoyens référents ne peuvent pas utiliser les modes d'actions des forces de sécurité de l'État et ils ne sont pas habilités à exercer des prérogatives dévolues à celles-ci.

Du côté de la gendarmerie nationale, elle désigne un gendarme référent qui sera l'interlocuteur privilégié des citoyens référents ; il recueillera les informations, dispensera des conseils, guidera les référents citoyens dans leur rôle et diffusera des messages de prévention afin d'informer la population.

MOT DE LA MINORITÉ

Nous voulons souhaiter la bienvenue et la réussite aux nouveaux commerçants du Bailleul. Pour nos commerces et artisans déjà installés, nous voulons renouveler notre soutien pendant cette période très compliquée.

Nous remercions et soutenons tous les agents de la commune, ceux qui ont démissionné (6 personnes), ceux qui ont été mutés (2 personnes) et ceux qui travaillent toujours.

Nous avons créé une boîte mail mais nous n'avons pas l'autorisation de la majorité de la publier dans les bulletins municipaux.

La liste d'opposition

SSB BAILLEUL SPORTS

Le championnat 2019-2020, toutes catégories confondues, a été assez compliqué. En cause, bien évidemment cette épidémie due à COVID-19.

Le classement des championnats s'étant arrêté, bien avant la fin de la saison initialement prévue.

Cependant, notre équipe senior a réussi à garder le niveau de 3ème division. Ceci est dû aussi, au rapprochement avec le club de Crosnières, qui malheureusement est en inactivité partielle. Je remercie les joueurs de ce club, qui nous ont rejoints et ont joué le jeu.

Un projet de fusion est en cours d'étude, et devrait être opérationnel pour la saison 2021-2022. Le championnat actuel étant déjà stoppé, pour les identiques nous ne savons pas comment cela se terminera.

A l'heure où je rédige cet article, nous sommes classés 2ème, du groupe G.

Tous nos jeunes d'U7 à U18, se sont également très bien comportés eux aussi. Le fonctionnement reste identique aux années précédentes.

J'apporte mon soutien aux éducateurs, aux dirigeants, aux bénévoles des clubs et une excellente réussite au travers de celles-ci.

Merci à tous, de votre investissement, de votre implication pour le club.

Prenez soin de vous comme des vôtres.

Alain Pasquier

Imprimé par nos soins – Ne pas jeter sur la voie publique



Mars 2021

N° 8

Edito

Chères Bailleuloises, Chers Bailleulois,

Notre vie quotidienne est affectée par des mesures de restrictions sanitaires qui alternent confinement total ou partiel, limitation de déplacement, couvre-feu et où chacun doit faire face à ses responsabilités familiales et professionnelles en intégrant ces contraintes plus ou moins facilement.

Le conseil municipal et moi-même sommes conscients des difficultés extrêmes que certains d'entre vous rencontrent en voyant leur activité baisser, voire stopper et je pense au milieu associatif. Face à la multitude d'informations que nous recevons, chacun pense détenir la vérité et il est parfois difficile de comprendre et d'accepter certaines décisions sans en connaître tous les tenants et les aboutissants.

Les incivilités que connaît notre commune (les affiches collées sur la façade de notre Mairie, du futur commerce, les masques sur notre voirie, les dépôts sauvages) dépassent l'entendement. Une autre crise plus néfaste couvre les effets psychologiques qui en découlent et s'accroissent de jour en jour. Nous constatons de façon générale (municipalité, agent...) une agressivité interpersonnelle grandissante. La vie quotidienne est difficile pour tous mais gardons notre calme et notre bienveillance à l'égard des autres.

Les projets avancent, le vote du budget fin mars validera leur concrétisation. Même si la majorité des délibérations sont votées à l'unanimité, les débats ont bel et bien lieu en amont dans les commissions et dans les conseils municipaux.

Nous avons à cœur de vous apporter un peu de nouveauté, les aménagements des espaces publics « Place de la Mairie » en sont la preuve. Et je souhaite la bienvenue et salue l'arrivée de nos deux agents techniques aux espaces verts et aux bâtiments.

Malgré la situation, nous nous efforçons d'être à vos côtés et de répondre à vos attentes légitimes avec l'aide de l'ensemble du personnel communal. Le repas des aînés aura vraisemblablement lieu en fin d'année, la date n'étant pas encore retenue à ce jour.

Concernant la vaccination, celle-ci avance à petit pas mais sûrement. Soyons patients, vigilants et continuons à être prudent. Respectons les gestes barrières. Portez-vous bien.

Aujourd'hui comme demain, soyons optimistes, l'esprit positif et constructif nous sortirons plus fort ensemble de cette crise.

Votre Maire, **Éric DAVID**

CONSIGNES SANITAIRES

D'ici l'amélioration de la situation sanitaire dans notre pays, le préfet de la Sarthe a communiqué le 9 mars aux maires les informations suivantes valables jusqu'au **12 mai 2021** :

- Le port du masque continu d'être obligatoire pour tout piéton de plus de 11 ans sur la voie publique et dans les commerces. Il ne s'applique pas aux sportifs en plein air.
- La reprise des activités associatives en milieu clos reste prohibée.

LES NOUVEAUX AGENTS TECHNIQUES

À gauche :

M. Bruno VHEL – 50 ans
arrivant de Moncé en
Belin

À droite :

M. Tristan GEORGES – 26 ans
arrivant de Mayet



Le Bailleul'Info

Directeur de la publication : Éric David

Contact : accueil.mairielebailleul@orange.fr

Site : www.lebailleul.mairie72.fr/

OUVERTURE DU CENTRE DE VACCINATION PFIZER

A compter du 16 mars et jusqu'à la fin du mois, le centre de vaccination de Sablé sur Sarthe ouvre **5 demies journées par semaine avec le vaccin Pfizer uniquement pour les personnes de 75 ans ou plus** (avec une capacité d'environ 200 rendez-vous / semaine)

Le planning évoluera chaque semaine en fonction du nombre de doses allouées par l'ARS, et de la disponibilité soignante (médecins et infirmiers qui interviennent sur le centre).

Horaires d'ouverture :

- Le matin : **09:00 – 12:35**
- L'après midi : **14:00 - 17:35**

QUI PEUT SE FAIRE VACCINER ?

Les cibles prioritaires du vaccin Pfizer sont les personnes **de plus de 75 ans dans un premier temps.**

COMMENT PRENDRE RENDEZ VOUS : À partir du lundi 8 mars, la prise de rendez-vous sera ouverte ;

• **En ligne :** <https://www.maiia.com/centre-de-vaccination/72300-sable-sur-sarthe/centre-de-vaccination---msp-du-pays-sabouien>

- **Par téléphone au 02 43 62 47 37**
 - o Horaires d'ouverture de la plateforme : **Du lundi au vendredi de 8:30 à 12:30 et de 14:00 à 17:30**

NB. : Le centre de vaccination est uniquement un centre Pfizer à ce jour. Pour le moment la vaccination avec AstraZeneca est réalisée uniquement via les médecins traitants (selon les cibles établies nationalement) et la prise de rendez-vous n'est donc pas ouverte au public.

MUTUELLE

Depuis 2017, la démarche originale de Mutuelle Complémentaire Santé Communale est renouvelée chaque année sur la commune du Bailleul grâce à la proposition de la société AXA spécialisée dans les assurances de groupe.

De nombreux foyers ont déjà adhéré, et ce succès permet à de nouveaux adhérents de profiter d'avantages au tarif négocié, et de conseils dans le domaine médical, en particulier sur la nouvelle loi 100 % Santé qui permet d'être entièrement remboursé en optique, dentaire et auditif.

Pour rappel, la Mutuelle Communale s'adresse à tous les administrés de la commune (retraités, agriculteurs, artisans, auto-entrepreneurs, professions libérales, et aux employés communaux).

Pour tout renseignement, contactez Bruno Schaeffer au 06 25 09 75 39.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES



Les huit jeunes conseillers municipaux du Bailleul se sont retrouvés deux samedi après-midi de mars pour fabriquer leur première Boîte à Livres. Ce projet fait partie des nombreuses idées qu'ils souhaitent étudier et mettre en place pour notre village.

Ils ont ainsi pu découvrir les joies du travail manuel et la concrétisation de leur plan dessiné avec toutes leurs propositions.

L'inauguration aura lieu dans les prochaines semaines.

Prochaine étape : l'organisation d'une chasse au trésor dont la date n'est pas encore fixée vu les circonstances nationales.



ÉCLAIRAGE PUBLIC

La commune va moderniser le système d'éclairage. En effet, il existe sur notre territoire plusieurs générations de candélabres et plusieurs technologies dont certaines sont anciennes et consommatrices d'énergie.

Une étude a été menée par le CEP (Conseil en Énergie partagée) dont nous sommes adhérents au sein de la Communauté de Communes. Il en ressort que sur les 207 points d'éclairage communaux, près de 90 % sont dans un état nécessitant un changement complet afin d'assurer la sécurité des piétons mais aussi un meilleur flux lumineux sur toute la voirie.

Cette étude indique aussi que 10 % des rues sont trop éclairées alors que 50 % sont sous illuminées.

Afin de répondre aux nouvelles normes environnementales, les lampes à vapeur de mercure et les tubes néon (couleur bleu/violet), les lampes au sodium (jaune) seront remplacées par des lampes à LED.

Les armoires électriques seront aussi mises à neuf avec la possibilité de régler les périodes d'éclairage en fonction de la luminosité et de la saison.

Du point de vue consommation, l'état actuel représente 12 % de la consommation totale de la commune avec 45 MWh annuellement soit près de 8000 €.

Cet investissement permettra des économies de près de 3000 € par an en section de fonctionnement.

Nous remercions M. Olivier HENNEBERT-THIERRY du Pays Vallée de la Sarthe pour son aide.

OUVERTURE DU COMMERCE PROXI

Nous l'attendons tous. Après un an de fermeture, notre commerce ouvrira ses portes fin avril, début mai.

Après être passée par « SOS Villages » de TF1 et le bouche à oreille local, la Mairie a reçu plusieurs candidatures de personnes motivées dont certaines souhaitant quitter la région parisienne ou d'autres vivant à proximité du Bailleul. Les projets étaient tous très intéressants et la commission en charge de cette démarche a choisi Stéphanie FAGAULT et Franck MOLINEAU pour reprendre l'activité. Remercions la Communauté de Communes et Initiative Sarthe pour l'attribution d'un prix d'honneur à l'installation.

Côté alimentaire, ils proposent un rayon boucherie-charcuterie fournis par la Maison sarthoise Cosme, des produits de saison, des œufs, du fromage, du vin, provenant tous des environs proches du Bailleul. Le dépôt de pain sera assuré le lundi en partenariat avec la boulangerie TRION.

Et bien sûr, la qualité de l'épicerie traditionnelle Proxi du groupe Carrefour est proposée.

De nombreux services viennent compléter l'activité : retrait d'argent, presse, tabac, relai colis, gaz, portage à domicile, pâtisserie, plats préparés.

Les horaires sont :

Du lundi au samedi de 8 h 00 à 13 h 00 et 15 h 00 à 19 h 30.

Le dimanche de 8 h 00 à 13 h 00.

Fermeture le mercredi.

Le magasin sera ouvert les jours fériés aux horaires dominicaux.

En ces temps difficiles, ils sont courageux de venir participer à la vie du village en ouvrant le commerce « où on se sent bien » : réservez-leur l'accueil qu'ils méritent.

MOUV'N GO

Les voitures électriques en autopartage arrivent début avril et seront disponibles à la population. Le livret explicatif vous a été remis dans le bulletin municipal de janvier, mais vous pouvez toujours consulter le site www.mouvngo.com ou venir prendre des renseignements en Mairie.

Ce projet a été cofinancé par la Préfecture.



ENEDIS L'ELECTRICITÉ EN RÉSEAU



Dans le cadre de la surveillance des lignes électriques un survol de la commune du Bailleul par hélicoptère est prévu.

ENEDIS vous informe qu'entre le **22 et le 23 avril** prochain, des vols seront réalisés à très basse altitude pour la réalisation de diagnostics des réseaux électriques de la commune.

Cette collecte d'information importante permet à Enedis par la suite, de réaliser un diagnostic précis des points de fragilité et ainsi cibler les opérations de maintenance et d'élagage à entreprendre, et donc éviter d'éventuelles pannes électriques.

PIÈGEAGE SAUVAGE

Une recrudescence de piégeage non autorisé d'animaux a lieu sur le territoire de la commune de Le Bailleul.

Seules les personnes habilitées par la Préfecture sont en charge de ce travail.

Tout contrevenant est passible d'une amende et de poursuites judiciaires.



RÈGLEMENTATION

Horaires pour les bruits motorisés (Suivant Arrêté préfectoral ou mairie)

Sont autorisées :

de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 20h00 du Lundi au Vendredi

de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 le Samedi de 10h00 à 12h00 les Dimanches et jours fériés

Les travaux bruyants d'entretien, de réglage de moteur et de réparation de véhicules sont interdits sur la voie publique.